

paraît aucunement nécessaire, dans l'incertitude des circonstances où elle se trouve, ainsi que tous les corps littéraires du royaume, de nommer quant à présent à ces deux places ;

2° Le secrétaire de la classe des sciences, conformément aux règlements, suppléera à l'absence de son collègue, pour la tenue des registres et les autres fonctions attribuées aux deux secrétaires, à l'exception toutefois des recettes et dépenses, dont il suppliait l'Académie de le dispenser, étant déjà chargé de celles qui concernent les fondations de prix et qui ne doivent pas être confondues ;

3° Le compte des recettes et dépenses sera tenu par Delandine, bibliothécaire adjoint et directeur actuel, auquel on remettra, en conséquence, les livres de comptes de Bolioud et de Bory, ainsi que la promesse signée de Montriblout ;

4° Deschamps et l'abbé Roux sont nommés commissaires pour le recouvrement de tout ce qui pourrait appartenir à l'Académie dans la succession de Bory, et pour agir de concert avec les officiers de la Compagnie ;

5° Le secrétaire est chargé de se présenter chez Mme de Bory, de lui offrir les respectueuses condoléances de l'Académie et de la prier de l'avertir du jour où les scellés seront levés pour que ses commissaires puissent y être présents.

Ces dispositions étant prises, l'Académie agita la question de tenir une séance publique à la rentrée de Pâques, mais, après une ample discussion, il a été unanimement convenu que, dans les circonstances actuelles, cette séance publique ne pouvait pas avoir lieu. On entra en vacances jusqu'au 17 avril.

Le 17 avril, le secrétaire perpétuel Claret de la Tourrette prit la parole à la fin de la séance. Il rappela d'abord